



CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT » **11ème CoQ – 08 octobre 2013**

Présent(e)s ayant signé la feuille de présences :

Nom	Organisation
Benoit Leclercq	Escale du Nord
Lamyae Boualkma	Samenlevingsopbouw
Azzedine Lahmiri	Avicenne
Rachid Zelif	Actes et Paroles
Denis Gengoux	TCC Accueil
Jean-Luc Haubruge	Régie des Quartiers
Magalie Braune	CRU
Karim Boulmaïz	Rénovation urbaine
Anne Bouchoms	AATL
Nadia Flint	Habitante
Pierre Sabot	Rénovation urbaine

Nom	Organisation
Virginie Evrard	Habitante
Sigried Arents	Huis der Gezinnen
Fanny Thirifays	Periferia
Fancis Flint	Habitant
Hassan Elboutakmanti	Habitant
Koen Spolspoel	CAD De Boei
Marianne Blondeel	KDV Scheutje
Dieters Gijssels	KIK Scheut
Peter Jacob	KDV Scheutje
Sabrina Van Cutsen	KDV Scheutje
Elke Roex	Échevine
Kevin Debruyne	Rénovation urbaine

19h30, début de la séance avenue de Scheut, 145 – 1070 Anderlecht.

1. Approbation du PV de la CoQ précédente

Le P.V. de la réunion précédente est approuvé sans remarques.

2. Avis sur l'avant-projet d'extension de la crèche néerlandophone chaussée de Ninove

Les porteurs de projet présentent l'avant-projet. La crèche existante se trouve en intérieur d'îlot chaussée de Ninove, elle ne répond plus aux normes de Kind en Gezin (K&G) et nécessite un agrandissement pour répondre à la demande en place de crèches.

Le contrat de Quartier intervient dans un cofinancement à hauteur de 500.000,00 EUR. Le projet a été présenté en enquête publique pour la délivrance d'un permis d'urbanisme.

Le projet consiste en la rénovation du bâtiment donnant sur la chaussée de Ninove et à la reconstruction d'un bâtiment passif en intérieur d'îlot. Le projet doit permettre d'augmenter le nombre de place de 33 à 75 enfants.

La CoQ demande si la reconnaissance par K&G pour le financement des places de crèche a été accordé. En effet, cette reconnaissance est indispensable pour permettre le cofinancement du projet d'agrandissement par K&G.

Pour 2014, il n'y a pas eu d'attribution de nouvelles places pour la crèche Scheutje. Le

problèmes est qu'en l'absence d'un accord sur le financement des places futures, les subsides pour rénover la crèche ne seront pas disponibles et impliqueraient un préfinancement par l'asbl. En outre, tant que les places ne sont pas garanties, et donc que le co-subsidie n'est pas assuré, le financement par le contrat de Quartier ne peut pas être débloqué.

La Commission de Quartier marque sa surprise que le projet ne soit pas soutenu par les pouvoirs subsidiaires alors qu'il est inscrit au programme du contrat de Quartier depuis maintenant deux ans. Elle souhaite marquer son soutien au projet en donnant un signal et rappelle l'importance de créer de nouvelles places de crèches dans le quartier. Elle demande par ailleurs quelles sont les alternatives possibles pour faire aboutir le projet.

Elke Roex, échevine des crèches néerlandophones souligne que les risques sont limités car les pouvoirs subsidiaires connaissent toutes les données de ce projet. Une des pistes serait de voir si avec les places actuelles (33 places reconnues), le financement pour une partie des travaux peut être assuré. En outre, il conviendra de renouveler la demande de reconnaissance de nouvelles places pour l'année prochaine. Madame l'Échevine rappelle cependant que l'intervention dans le cadre du contrat de quartier est limitée dans le temps.

3. Avis de la CoQ sur la modification du programme du contrat de Quartier Durable Scheut

La CoQ a été précédée d'une Assemblée Générale ayant informé les habitants et les membres de la CoQ présents du projet de modification du programme. Un tableau récapitulatif est distribué aux membres de la CoQ. Il est rappelé qu'il s'agit d'une proposition de modification qui sera proposée au Collège et au Conseil Communal avec l'avis de la CoQ, puis transmis à la Région pour approbation.

Pôle Petit Scheut

Projet de crèche francophone : En l'absence d'accords avec la SPABS, propriétaire du bâtiment de la conciergerie, il est proposé d'implanter la crèche francophone dans les rez-de-chaussée de la rue L. Debatty.

Des limites à l'implantation d'une crèche sont exprimées par la CoQ :

- Au début, une crèche était prévue dans ces bâtiments, en relation avec l'accueil extra scolaire néerlandophone. La crèche a été supprimée mais l'accueil extra-scolaire a été maintenu. L'installation d'une crèche francophone ayant des espaces partagés avec l'accueil extra-scolaire néerlandophone semble difficile à envisager en termes d'organisation.
- Difficulté d'intégrer la crèche avec des habitations dans une même travée.

La CoQ demande quelles seraient les entraves techniques à cette implantation. Il est précisé que le projet nécessiterait une intervention lourde pour réaliser une crèche considérant la structure actuelle des bâtiments. Il semble en effet difficile d'envisager de grands espaces nécessaires à une crèche, ce qui laisse entrevoir la nécessité de s'étendre au delà du bâtiment sur les zones de jardin.

La CoQ demande si le changement de projet pourra être intégré dans le marché d'étude

l'étude, déjà lancé. Une éventuelle modification du marché serait envisagée en fonction de l'approbation des modifications par la Région, en fin d'année.

Maison de Quartier

Suite aux ateliers participatifs sur la programmation de la Maison de quartier, il a été décidé de maintenir l'implantation rue L. Deswaef afin de répondre aux objectifs de la Maison de Quartier, avec des superficies cependant moins importantes que ce qui était prévu initialement.

La CoQ demande ce qui sera prévu pour le bâtiment provisoire au 145 de l'avenue de Scheut, suite au déménagement de la Maison de Quartier. Le bâtiment doit être reconverti en logement et pourrait accueillir un logement pour un gardien de parc.

Pôle Grand Scheut

Les négociations menées avec la SPABS font ressortir :

- soucis de maintenir des espaces de sport accessibles aux écoles du site ;
- soucis de ne pas aliéner ce terrain ;
- soucis d'assurer la sécurité des abords des écoles En l'absence d'accord avec la SPABS ;
- souhait d'ouverture sur le quartier, mais dans le cadre de projets encadrés.

Ainsi, le projet d'aménagement des terrains de sport a été supprimé pour laisser un budget restreint qui permettrait une simple remise en état des espaces. Cette intervention serait liée à une occupation partagée entre les écoles et la Commune, ainsi qu'à un cofinancement par les autres acteurs présents sur le site.

La CoQ demande en quoi consisteraient les aménagements ? Il n'y aurait pas de passages de prévus, le terrain étant géré comme un espace privé. Les aménagement sommaires viseraient simplement une remise en état pour permettre la pratique du sport.

La CoQ s'interroge sur la pertinence d'un financement par le CQD dans la rénovation d'un terrain appartenant à la SPABS, qui utilisera elle-même les espaces. Ici, il s'agirait d'un cofinancement où tous les acteurs interviendraient. Cette intervention financière du contrat de Quartier permet de faire avancer les choses et de proposer légitimement une occupation partagée des terrains.

La CoQ demande quelles garanties seront données à la Commune? Une convention sera signée avec les propriétaires du terrain, garantissant le cofinancement et les modalités d'occupation.

Qui gèrerait l'occupation de ces terrains? La gestion des terrains, aux heures disponibles, pourrait être assurée par le service des sports de la Commune. La CoQ fait remarqué la difficulté d'obtenir des terrains, notamment pour des habitants, auprès du service des sports et suggère que la Maison de Quartier soit aussi impliquée dans cette gestion.

La CoQ arrive à la conclusion que malgré les réserves émises quant à la pertinence de ce financement, celui-ci permet de se donner les moyens de répondre à une demande importante d'espaces de sport dans le quartier.

Axe structurant

Place Desmet

La rénovation de la place Desmet est confirmée dans le cadre du contrat de Quartier étant donné qu'il n'y a pas de réaménagement complet de prévu dans le cadre de l'itinéraire Cyclable Régional (ICR10).

Ralentisseurs

Hassan Elbouthakmanti demande si la sécurisation du carrefour Rostand / Scheut prévoit un réaménagement complet? Actuellement, c'est la pose d'un coussin berlinois qui est programmée. M. Elbouthakmanti précise que les habitants demandent un vrai casse vitesse (plateau). Le problème soulevé est que le passage de bus articulés sur l'avenue de Scheut empêche la pose de plateaux. La question sera soumise au service mobilité.

La CoQ demande combien de ralentisseurs sont prévus avec le budget de 50.000 EUR. Ce montant devait permettre la pose d'au moins deux dispositifs de ralentissement de type coussin berlinois. La pose de plusieurs plateaux ne serait cependant pas envisageable avec ce budget.

Terrain rue de l'Agrafe

L'opération reprise dans le programme initial n'implique pas de budget. Il s'agit simplement d'une mise à disposition d'un terrain communal pour y réaliser une opération immobilière. Pour faciliter la mise à disposition du terrain, il est proposé, en modification de programme, de financer une étude de reconnaissance de la pollution des sols.

Magalie Braune explique que le CRU a commencé à travailler sur la question de ce terrain pour un projet de logements (groupe de personnes âgées) et d'un équipement de type crèche. Elle précise que le terrain représente une opportunité intéressante pour répondre à la demande de logements dans la commune.

La CoQ fait remarquer que la crèche francophone prévue pour le contrat de Quartier pourrait éventuellement être plus facilement implantée sur ce terrain que dans les bâtiments de la rue L. Debatty, compte tenu des contraintes évoquées. Il existe malgré tout une contrainte de la police qui occupe actuellement le terrain de manière précaire mais souhaite maintenir sa capacité de stationnement. Il y a donc une nécessité de compenser les places perdues. Magalie Braune précise qu'un parking sous-terrain pourrait être intégré au projet.

La CoQ relève l'opportunité que ce projet représente, pour la Commune, de valoriser un terrain et précise que le budget est resté minime.

Projets socio-économiques

Budget Participatif

Le budget d'accompagnement du Budget Participatif est augmenté afin d'assurer un accompagnement du projet pour les deux années à venir. La CoQ relève l'importance d'aller au delà de la création de projet et de viser à systématiser la démarche auprès des habitants et que ces derniers prennent en gestion la transmission du projet.

Aumale Citoyenneté et Culture

Le projet Aumale Citoyenneté et Culture a été annulé car le porteur n'a pas souhaité mener son projet dans le cadre du contrat de Quartier.

Avicenne

Azzedine Lahmiri met en évidence la priorité à donner au travail avec les jeunes, en partenariat avec la Maison de Quartier. Ainsi, Avicenne plaide pour augmenter les moyens mis pour son projet et pouvoir engager un temps plein supplémentaire, en complément du temps plein existant. Il est précisé que le budget actuel permet de compléter le 1/2 temps vers un temps plein. Avicenne demande donc les moyens pour l'engagement d'un ½ temps en plus.

Fanny Thirfays s'interroge sur la pertinence d'amener de nouveaux acteurs dans le travail avec les jeunes, alors qu'il y a déjà beaucoup d'acteurs présent sur le quartier. Elle craint qu'en faisant cela, on ne sectorise et divise les projets du quartier. Elle insiste sur l'importance de renforcer ce qui existe dans le quartier pour assurer la pérennisation des projets.

Azzedine Lahmiri dit que l'on aurait dû éviter de multiplier les acteurs dès le début du contrat de Quartier et se demande dès lors pourquoi Avicenne a été accepté dans le quartier.

Certains membre de la CoQ constatent que les jeunes du quartier sont sans projets et ne fréquentent pas les structures existantes. Ils ont le sentiment que les acteurs jeunesse ne sont pas visibles sur le terrain et que l'apport d'un nouvel animateur n'apportera pas une solution. Il faut avant tout crédibiliser ce qui existe déjà pour les deux prochaines années et renforcer le travail de rue en allant à la rencontre de ces jeunes. En outre, la CoQ précise que le travaille en commun des différents porteurs de projets est indispensable et devrait être établi comme un critère contraignant dans la conduite et l'évaluation des projets.

Un travail de mise en réseau des acteurs jeunesse du quartier a été entamé afin de favoriser le travail en commun (Focus Jeunes). Cette démarche démarre seulement mais vise justement à renforcer un travail cohérent entre les acteurs présents sur le quartier.

Scheutuvois

Denis Gengoux signale que le projet Scheutuvois, est issu d'un budget plus important dont disposait TCC Accueil dans le cadre de l'occupation de ses locaux pour la Maison de Quartier. Le budget dont disposait TCC Accueil a été remis sur la Maison de Quartier. Le projet Scheutuvois, bien que déjà existant, apparait donc, d'un point de vue budgétaire, comme un nouveau projet.

Crèche néerlandophone

La CoQ s'interroge sur la manière dont les subsides pourraient être redistribués si le projet ne pouvait aboutir. Il est précisé qu'à ce stade, on ne peut pas constater que le projet ne se fera pas. Au moment du décompte final, la Région évaluera la possibilité de redistribuer les montants qui ne seraient pas engagés.

Fin de la séance 22h00.